



**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 10 Mars 2016**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille seize, le 10 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 Mars, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON – M. FAGONT - Mme SOARES (arrivée à 20h25) – M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme COUTANSON - Mme MATHEY – M. THABEAU - Mme GUILLEMAT - Mme BEURIOT - M. BERNARD

Excusés ayant donné procuration :

Mme BALICHARD	à	M. FLOQUET
Mme ALAPETITE	à	M. MARTINEZ
Mme CHETTOUH	à	Mme MATHEY
M. PRADIER	à	M. THBEAU
M. ESPINASSE	à	Mme MANDON
Mme MAHAUT	à	M. FAGONT

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

Ouverture de la séance : 20 heures 05.

Le M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Février 2016. Il est adopté à l'unanimité sans modification.

Votes : Unanimité

FINANCES

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Mme Siméon rappelle le cadre réglementaire de la présentation du ROB, avant d'en détailler les orientations essentielles, déjà présenté en Bureau Municipal :

Dans un contexte d'incertitude des évolutions économiques internationales, et européennes, avec un maintien de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, même légèrement compensée par un taux d'inflation nul (qui peut également être signe d'une déflation)

Avec la perspective de l'évolution de la Communauté d'agglomération vers une Communauté Urbaine, pour laquelle le calcul des transferts de charge, et de baisse d'allocation compensatrice n'est pas finalisé

- Maintien d'un niveau d'autofinancement permettant de sécuriser le financement du projet Pôle Enfance
- Augmentation de la masse salariale, due à l'intégration de l'ALSH 11/14

- Maintien de la qualité des services mises à disposition de la population
- Prudence sur le niveau d'investissement courant à retenir, au vu de la perspective communautaire

En fin de présentation, l'échange s'instaure entre les Elus

[M. Le Maire et Mme Mandon s'absentent à 20h25 pour une urgence à l'extérieur. Ils sont de retour pour la prise d'acte du ROB par le Conseil]

En fin d'échange, le Conseil Municipal prend acte du R.O.B. qui lui est présenté.

Demandes de subventions

Mme Siméon poursuit en présentant les possibilités de subventionnements proposées par l'Etat (Fond de soutien à l'investissement Local) et par le Conseil Départemental (FIC)

La commune a préparé les dossiers des projets, en particulier le Pôle Enfance pour lequel le montant de subventionnement pourrait aller jusqu'à 20%.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à solliciter ces subventions

Vote : Unanimité (une délibération sera prise par autorisation)

QUESTION DIVERSE

M. Le Maire inscrit avec l'accord unanime des Conseillers municipaux ce point à l'ordre du jour, avant les questions de personnel qui seront traitées à huis clos

Régie publicitaire

M. Fagont expose la question : la Commission Communication a proposé au Bureau Municipal la reprise en interne de la régie publicitaire pour le magazine, les modalités contractuelles assouplies et la fixation des tarifs, inférieurs pour les annonceurs à ceux pratiqués jusqu'alors puisque sans marge commercial.

Les Elus indiquent qu'ils pensent que la qualité du service sera améliorée, ainsi que la rentrée financière.

Vote : Unanimité

PERSONNEL (Huis clos)

Après avoir prononcé le huis clos, M. Le Maire donne la parole au Conseiller délégué au Personnel pour le point suivant :

Modifications statutaires du régime indemnitaires

M. Floquet rappelle l'évolution du cadre réglementaire, la transformation de la PFR en RIFSEEP formée d'une part fixe (IFSE) et d'une part variable (CIA).

Un échange s'instaure entre les Elus, qui affirment l'importance de pouvoir moduler réellement le régime indemnitaire en fonction d'atteinte de résultats.

Dans un premier temps, la part variable sera versée en 1 fois, en fin d'année.

Vote : Unanimité

Modification du tableau des effectifs

Mme Pironin expose que dans le cadre du développement du RAM, et conformément aux orientations de la CAF dans le cadre du renouvellement de la convention, il est proposé de créer

un emploi non permanent à temps non complet pour permettre le recours à un contrat pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 décembre 2016.

M. Floquet précise les différentes situations auxquelles correspondent les trois types de contrats principaux de la FTP. Il indique également que ces contrats sont à durée déterminée, et que le règlement pérenne de la situation doit passer par une définition précises des besoins en fonctionnement des services.

Après ces échanges, la modification est mise en délibéré

Vote : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40